

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CDA

ANNEXE N° 4 – L'exclusion temporaire (carton Blanc)

1 – CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction disciplinaire qui s'applique à tous les championnats du district SENIORS ET JEUNES (à partir des U14) mais également aux Coupes Départementales SENIORS ET JEUNES et au foot à 8 féminin séniors et U15.

L'exclusion temporaire ne s'applique donc pas ni en Coupe de France ni en Coupe Crédit Agricole GAMBARDELLA.

2 – MOTIFS DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur sera exclu temporairement s'il « **manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes** » des décisions de l'arbitre et des arbitres assistants.

Pour les autres motifs d'avertissements suivants, le joueur fautif recevra un carton jaune :

- Retarder la reprise du jeu
- Pénétrer ou revenir délibérément sur le terrain, ou quitter délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre
- Ne pas respecter la distance requise lors de l'exécution d'une balle à terre, d'un corner ou d'un coup franc ou d'une rentrée de touche
- Enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu
- Se rendre coupable d'un comportement antisportif

Les officiels d'équipe, les joueurs remplaçants et les joueurs remplacés sont aussi soumis à l'application de l'expulsion temporaire.

3 – JOUEURS CONCERNES ET DIRIGEANTS CONCERNES

Tous les joueurs peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire (y compris le gardien de but).

Un remplaçant, un remplacé ou un officiel d'équipe clairement identifié pourra faire également l'objet d'une exclusion temporaire.

4 – NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'arbitre notifiera au joueur l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc. Elle ne pourra être notifiée par l'arbitre qu'une seule fois au même joueur au cours du même match. En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu.

Au cours du même match, un joueur qui a déjà reçu un carton blanc et qui fait l'objet d'une exclusion temporaire pourra recevoir un carton jaune et rester sur le terrain. Un carton jaune pourra être appliqué après un carton blanc.

En pratique : Un carton blanc (ET de 10 minutes) + un carton jaune = le joueur reste sur le terrain PAS DE CARTON ROUGE

En ce qui concerne un officiel d'équipe, un remplaçant ou un remplacé (présent sur le banc ou en train de s'échauffer) ayant marqué sa désapprobation en paroles ou en actes et clairement identifié par l'arbitre qui lui montre le carton blanc, ce dernier demandera au dirigeant responsable de désigner un joueur de champ qui viendra prendre place sur son banc d'équipe afin de purger l'exclusion temporaire de dix minutes et qui compensera pour la personne coupable.

Pour précision, dans ce cas, le joueur sorti aura déjà pu être concerné par une exclusion temporaire auparavant ou pourra l'être à nouveau ultérieurement à titre personnel. Enfin, si ce même joueur venait à être exclu du banc définitivement (propos grossiers par exemple) c'est alors un autre joueur de champ désigné par le dirigeant responsable qui finirait de purger l'exclusion temporaire en cours.

5 – DURÉE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est égale à dix (10) minutes.

6 – DÉCOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu a repris. Le décompte de la durée est du seul ressort de l'arbitre. Par conséquent, il ne pourra y avoir de discussions ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire. A l'issue des 10 minutes, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre. L'arbitre permettra au joueur, par un geste d'acquiescement, de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu sauf dans le cas où le joueur sanctionné est remplacé (sauf pour le gardien de but).

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie. Au cas où la 1ère période d'une rencontre se termine alors qu'une exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2ème période. Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, l'exclusion temporaire sera considérée comme purgée.

7 – STATUT DU JOUEUR EXCLU TEMPORAIREMENT

Le joueur exclu temporairement est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra demeurer sur le banc de touche pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

8 – NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT

Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs pour les masculins en foot à 11 ou à moins de 6 joueuses pour les féminines en foot à 8, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas, l'arbitre devra compléter la feuille de match et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera au district.

9 – SANCTIONS

L'exclusion temporaire n'entraîne aucune amende financière pour le club. Elle sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne Divers avec le sigle « ET »

Remarque : Par souci de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé pour les joueurs, les joueuses et les arbitres, mais il va de soi que les deux sexes sont concernés